

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021**

**Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021 (accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention d'objectifs entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association Ulamir**

**La convention d'objectifs signée par Quimper Bretagne Occidentale et l'association Ulamir arrive à échéance le 31 décembre 2021. Dans le cadre de son renouvellement, l'association Ulamir propose un nouveau projet socioéducatif pour les prochaines années.**

**La démarche d'élaboration du projet communautaire est en cours, notamment autour de la définition de la politique jeunesse 16-29 ans. Dans ce contexte, il est proposé de renouveler la convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, afin de permettre de travailler collectivement à une convention, intégrant les enjeux issus du prochain projet communautaire et de la future politique jeunesse.**

\*\*\*

La convention d'objectifs signée entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association l'Ulamir le 1<sup>er</sup> août 2017 vient à expiration le 31 décembre 2021.

Dans la continuité du projet d'animation globale mené ces dernières années par l'association sur les territoires de Plonéis, Plomelin, Pluguffan, Plogonnec et Guengat, qui assure une mission structurante au service du développement de ces communes, Quimper Bretagne Occidentale décide de soutenir le nouveau projet socioéducatif de l'association Ulamir.

Cependant, cette convention qui précise les engagements de Quimper Bretagne Occidentale (article 3) devra s'inscrire dans les nouvelles orientations de la politique jeunesse 16-29 ans qui seront définies, en 2022, avec l'ensemble des partenaires jeunesse du territoire de QBO.

C'est pourquoi il est proposé que Quimper Bretagne Occidentale accompagne la mise en œuvre de ce projet associatif pour une durée d'un an.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à signer la nouvelle convention d'objectifs entre Quimper Bretagne Occidentale et cette association qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce pour une durée d'un an, afin de permettre de travailler collectivement à une convention intégrant les enjeux issus du prochain projet communautaire et de la future politique jeunesse.